

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le 17 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Jean-Christophe MOULON, Maire d'Aube.

Etaients présents : Messieurs MOULON, LLORET, BOY-LOUSTAU, SIROU, BARBA, Mesdames BARBIER, PARACIEY, MACEL

Etaients absents excusés : Monsieur GOUTAIN (pouvoir donné à Jean-Christophe MOULON), Monsieur BROUANT

Secrétaire de Séance : Laetitia JEDAR

## 1. Modification Budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Budget Communal M14

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- Chap 011 : compte 61558 : -600€
- Chap 012 : compte 6218 : +600€

## 2. Renouvellement du contrat SACPA

Le partenariat avec le groupe SACPA arrivant à échéance au 31 décembre 2018, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle proposition portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale pour un montant annuel HT de 357,98€.

Le Conseil Municipal APPROUVE la nouvelle proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupe SACPA, renouvelable annuellement par tacite reconduction pendant 4 ans.

## 3. Comité de pilotage de la fête patronale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une nouvelle association à partir du comité de pilotage de la fête. La nouvelle association serait composée de membres du Conseil Municipal, de représentants des associations de la commune ayant plus de 3 ans d'ancienneté et ayant déposé leur statut à jour ainsi que leur bilan financier et d'activité en Mairie, et de 5 membres supplémentaires.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

## 4. Repas des séniors 2019

Le repas des séniors aura lieu le dimanche 24 mars 2019.

5. Divers

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre reçue en mairie relative aux doléances d'un habitant du bas du village concernant d'éventuels travaux à prévoir à certains endroits du village. Une étude et un chiffrage seront faits à ce sujet.
  
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un habitant pour reprendre la convention précaire dénoncée par Monsieur et Madame MARX sur la parcelle n° 5 section 22, d'une superficie de 88 ares 73 ca.  
Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention précaire avec Monsieur BARBA Geoffrey contre une redevance annuelle de 250€.

La séance est levée à 21h30  
Le Maire,